

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 119/04

AMR 51/052/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ÉTATS-UNIS (VIRGINIE)

Dennis Mitchell Orbe (h), Blanc, 39 ans

Londres, le 22 mars 2004

Dennis Orbe doit être exécuté en Virginie le 31 mars 2004. Cet homme a été condamné à la peine capitale en octobre 1998 pour le meurtre de Richard Burnett, un Blanc de trente-neuf ans tué par balle en janvier 1998, au cours du cambriolage du magasin de proximité où il était employé.

Les faits se sont produits le 24 janvier 1998, tôt dans la matinée. Ils ont été enregistrés par une caméra de sécurité, qui a révélé qu'un homme était allé jusqu'au comptoir et avait pointé une arme sur le caissier, Richard Burnett. Celui-ci a ouvert la caisse enregistreuse, puis a été touché par balle à la poitrine ; l'agresseur a alors contourné le comptoir et s'est servi dans la caisse. Après diffusion de ces images aux services de police et aux médias, les autorités ont reçu des informations leur permettant d'établir que le tireur était un certain Dennis Orbe. Celui-ci a été arrêté le 31 janvier 1998, au terme d'une course-poursuite. Un expert médico-légal a conclu que la balle qui avait tué Richard Burnett provenait de l'arme retrouvée sur Dennis Orbe.

Lors de l'audience sur la détermination de la peine, pour convaincre le jury que l'accusé représentait un danger pour la société et devait, par conséquent, être exécuté, l'accusation a produit des éléments destinés à prouver que Dennis Orbe aurait commis d'autres infractions peu avant le meurtre et après celui-ci. La défense, pour sa part, a invoqué à titre de circonstances atténuantes – par l'intermédiaire de la mère de Dennis Orbe, son beau-père et un ami, cités comme témoins – ses difficultés avec l'alcool, son enfance perturbée et les mauvais traitements que lui infligeait l'ex-mari de sa mère, un militaire alcoolique. Dennis Orbe, dont le père, alcoolique lui aussi, est parti quand il avait moins de deux ans (et avec qui il n'a eu aucun contact par la suite, si ce n'est juste avant le meurtre), a passé la majeure partie de son enfance dans un environnement familial militaire, en Allemagne. Son intelligence étant faible, il a été scolarisé dans des classes spécialisées, avant d'abandonner l'école. Selon le témoignage de sa mère, lorsque son mari est revenu de la guerre du Viêt-Nam, il s'est montré très brutal envers ses trois fils, et soumettait Dennis à des violences physiques et verbales. Les témoins ont également indiqué que Dennis Orbe était devenu dépressif et renfermé à la suite de son divorce, intervenu deux mois avant le crime.

Un psychologue a attesté que Dennis Orbe avait manifesté des tendances suicidaires au moins un an avant les faits et souffrait d'une dépression profonde. Il a ajouté que Dennis Orbe éprouvait des remords et pensait qu'il aurait dû mourir à la place de Richard Burnett. Malgré les exhortations de son avocat, Dennis Orbe a refusé de venir à la barre des témoins pour assurer sa propre défense.

Dennis Orbe doit être exécuté par injection létale. Dans de nombreux États de l'Union, trois substances chimiques sont injectées lors des exécutions : le thiopental de sodium (un sédatif), le bromure de pancuronium et le chlorure de potassium. On pense que c'est également le cas en Virginie. Toutefois, si les autorités de cet État reconnaissent employer trois produits chimiques lors des exécutions, elles se refusent à préciser leur nature et les dosages utilisés, affirmant garder ces informations confidentielles « *pour des raisons de sûreté et de sécurité* ».

Des éléments tendent à indiquer que le bromure de pancuronium – un agent bloquant neuromusculaire, dérivé du curare, qui paralyse les muscles mais n'affecte ni le cerveau, ni les nerfs – pourrait masquer la souffrance du condamné pendant l'exécution. Une personne ayant reçu une injection de bromure de pancuronium ne peut ni bouger, ni parler. Dans plusieurs États de l'Union, des avocats continuent à former des recours contre l'utilisation de ce produit pour les exécutions, au motif qu'il peut recouvrir d'un « *voile chimique* » la réalité des injections létales, donnant l'impression d'une mort sereine. Ils ont cité comme témoin une femme qui avait subi une opération de l'œil pendant laquelle le produit sédatif, contrairement au bloquant neuromusculaire, n'avait pas été efficace. Elle a déclaré : « *J'étais complètement lucide ; j'ai entendu, perçu et ressenti tout ce qui se passait pendant l'opération, tout en étant incapable de bouger. La douleur était insupportable. C'était l'expérience la plus terrifiante, la pire torture qu'on puisse imaginer. Une expérience pire que la mort.* »

L'utilisation du bromure de pancuronium ou d'autres bloquants neuromusculaires associés à un sédatif pour l'euthanasie des animaux domestiques est condamnée par les directives de l'Association vétérinaire américaine, et proscrite par la législation d'au moins 20 États de l'Union, dont la Virginie.

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances, indépendamment de la gravité du crime, de la culpabilité ou de l'innocence du condamné, ou encore de la méthode employée pour lui ôter la vie. Ce châtement, expression d'une culture marquée par la violence, est un affront à la dignité humaine. Les exécutions constituent un gaspillage de ressources qui pourraient être employées utilement dans le cadre d'une politique constructive de lutte contre la criminalité violente et d'aide aux victimes et à leur famille. L'application de la peine de mort aux États-Unis est frappée au coin de l'arbitraire, entachée de discrimination et marquée par de nombreuses erreurs judiciaires. Depuis 1973, 113 personnes ont quitté le couloir de la mort après avoir été innocentées. Cela s'est produit pour la dernière fois le 18 février 2004 en Caroline du Nord ; il s'agit du quatrième cas de ce type dans cet État, dont le corps législatif envisage l'adoption d'un moratoire sur les exécutions. Un moratoire est en vigueur en Illinois depuis 2000, en raison du nombre élevé de personnes qui y ont été condamnées à tort dans des affaires de crimes passibles de la peine de mort.

Alors que 117 pays à ce jour ont aboli la peine de mort *de jure* ou *de facto*, les États-Unis continuent à appliquer ce châtement. Les autorités américaines ont ôté la vie à 903 condamnés depuis la reprise des exécutions judiciaires dans ce pays, en 1977, dont plus de 750 depuis 1990. Quatre-vingt-dix de ces exécutions ont eu lieu en Virginie. Le gouverneur de cet État est habilité à gracier des condamnés de sa propre initiative, sans attendre qu'un recours en grâce lui soit soumis.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après, et que vous rédigerez en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre compassion pour la famille et les amis de Richard Burnett, et dites que vous ne cherchez aucunement à minimiser le crime qui lui a coûté la vie, ni les souffrances qu'il a causées ;
- dites-vous toutefois opposé à l'exécution de Dennis Orbe ;
- soulignez que les autorités de Virginie semblent recourir à une procédure d'injection létale qu'elles ne suivraient pas pour tuer un animal, et évoquez les éléments tendant à indiquer que le recours à un agent bloquant neuromusculaire pourrait masquer la souffrance du condamné pendant l'exécution ;
- exhortez le gouverneur à user du droit de grâce qui lui est conféré pour empêcher l'exécution de Dennis Orbe et le faire bénéficier d'une commutation de peine.

APPELS À :

Gouverneur de la Virginie :

Governor Mark R. Warner
State Capitol, 3rd Floor
Richmond, Virginia 23219
États-Unis

Fax : +1 804 371 6351

Formule d'appel : *Dear Governor,* / Monsieur le gouverneur,

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

Vous pouvez également adresser des lettres brèves (250 mots maximum) au rédacteur en chef du journal suivant :

Letters to the Editor
Richmond Times Dispatch
Box 85333, Richmond
Virginia 23293, États-Unis
Fax : +1 804 819 1216

Courriers électroniques : letters@timesdispatch.com

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

TOUS LES APPELS DOIVENT PARVENIR À LEUR DESTINATAIRE LE 31 MARS 2004 AU PLUS TARD.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*